



Site web : <http://www.oveo.org>
Association Loi 1901.
Siège social :
c/o Olivier Maurel
1013C Chemin de la Cibonne
83220 Le Pradet
Tél : 04 94 21 68 73
Courriel : ca_oveo@oveo.org

Communiqué n° 1 **Mars 2006**

« Nous ne pouvons pas nous libérer d'un mal sans l'avoir nommé et jugé comme un mal » Alice Miller

Pourquoi appelle-t-on
cruauté le fait de frapper un animal
agression le fait de frapper un adulte
et éducation le fait de frapper un enfant ?

Madame, Monsieur,

L'Observatoire de la Violence Éducative Ordinaire, dont voici le premier communiqué, a été créé au mois de février 2005. Son objectif est d'informer régulièrement l'opinion publique de la pratique très courante, et pourtant méconnue, de la violence éducative. C'est-à-dire de tous les moyens plus ou moins violents fréquemment utilisés pour faire obéir et éduquer les enfants.

Le propre de la violence éducative est de ne pas être considérée comme de la maltraitance. Alors que celle-ci est dénoncée et condamnée quand elle est portée en justice, la violence éducative ordinaire est tolérée et souvent recommandée par l'opinion publique et même par certains professionnels de l'enfance. Elle concerne aujourd'hui encore en France, 80 à 90% des enfants. Dans un très grand nombre de pays, on considère comme normale la pratique de la bastonnade. Dans les écoles de vingt-deux États des États-Unis, les enfants sont encore fessés à coups de palette.

Toutes les grandes institutions internationales concernées (UNICEF, OMS, Comité

des droits de l'enfant, UNESCO) demandent aujourd'hui l'interdiction de cette forme de violence, si faible soit-elle. En effet, ce n'est pas seulement l'intensité de la violence qui est nocive, c'est aussi le simple principe que les enfants soient la dernière catégorie d'êtres humains qu'il est légal de frapper. Au cours des deux derniers siècles, les punitions corporelles autrefois légales contre les domestiques, les soldats, les marins, les prisonniers, les femmes ont été mises hors la loi. Mais, dans le cas des enfants, la jurisprudence, s'appuyant sur un prétendu "droit de correction" non prévu par la loi, écarte l'article 222-13 du Code pénal qui sanctionne les coups et blessures. Paradoxe supplémentaire, alors que le code pénal aggrave les peines lorsque les violences sont exercées par un ascendant ou une personne ayant autorité sur un enfant de moins de quinze ans, c'est dans ces cas que les tribunaux font preuve de la plus grande tolérance.

Pourtant, les progrès de la connaissance en neurobiologie ne permettent plus de douter des dangers de cette pratique que les enfants subissent souvent pendant toutes les années où leur cerveau se développe. On sait notamment depuis peu que des neurones, appelés par celui qui les a découverts "neurones miroirs", enregistrent fidèlement tous les gestes que nous observons et que ces mêmes neurones s'activent au moment où nous reproduisons ces gestes. Ainsi, les gestes de violence des parents préparent dans le cerveau de leurs enfants des chemins neuronaux à la reproduction de ces mêmes gestes. Autrement dit, la première chose qu'un enfant apprend quand il est frappé, c'est à frapper et notamment à frapper les êtres plus petits et plus faibles que lui.

Le fait de trouver normal de frapper les enfants, alors qu'on serait indigné d'être frappé en tant qu'adulte, est un des pires effets de la violence éducative : on devient aveugle à l'immoralité qu'il y a à frapper un être plus petit que soi et totalement sans défense. Ce qui ne nous empêche pas de proclamer et d'enseigner aux enfants qu'« il ne faut pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse ». La raison de cet aveuglement et de cette incohérence est simple : les premiers coups que nous avons reçus des êtres que nous aimions le plus, nos parents, nous ont inculqué l'idée qu'il était normal de frapper les enfants. On ne se défait pas facilement d'une conviction acquise à un âge où l'on n'avait aucun moyen de la contester. Comme le dit un proverbe, « la dernière chose dont prend conscience le poisson, c'est de l'eau de son bocal ».

L'aveuglement concernant cette violence éducative ambiante, et donc perçue comme normale, est accentué par la croyance selon laquelle les enfants et les jeunes qui ont des comportements violents n'auraient pas été élevés assez sévèrement. Alors que c'est le plus souvent l'inverse qui est vrai et que la violence que manifestent ces jeunes est presque toujours la résurgence de multiples violences subies dans leur enfance.

Chaque trimestre, l'Observatoire de la Violence Éducative Ordinaire s'est donné

pour tâche d'informer la presse et les médias de l'actualité en cette matière. Le site internet de l'Observatoire met doré et déjà en permanence à la disposition de tous une quantité importante d'informations sur la violence éducative partout dans le monde.

L'Observatoire s'efforcera aussi, dans la mesure de ses moyens, d'agir sur les États pour les inciter à prendre des mesures d'interdiction.

Vous trouverez ci-joint la liste des membres de notre comité de parrainage, comité déjà international puisqu'il réunit à une majorité de Français pour le moment, des personnalités résidant et agissant au Togo, au Cameroun, au Maroc et aux États-Unis.

L'actualité concernant la violence éducative dans le monde :

- Le site de l'Observatoire présente une "géographie" complète, pays par pays, de la violence éducative dans le monde (<http://www.oveo.org>).

- 16 pays ont actuellement interdit toute forme de violence éducative : la Suède (1979), la Finlande (1983), la Norvège (1987), l'Autriche (1989), Chypre (1994), l'Italie (1996), le Danemark (1997), la Lettonie (1998), la Croatie (1999), la Bulgarie (2000), l'Allemagne (2000), Israël (2000), l'Islande (2003), l'Ukraine (2004), la Roumanie (2004), la Hongrie (2005).

Néanmoins, les mesures prises pour aider les parents à s'orienter vers une autre méthode d'éducation sont très inégales selon les pays. C'est dans les pays scandinaves que l'aide aux parents a été le mieux organisée.

- En Suisse, deux parlementaires socialistes, Géraldine Savary, du canton de Vaud, et Ruth Gaby Vermot, du canton de Berne, demandent des mesures visant à interdire la violence éducative. Géraldine Savary souhaite modifier le code pénal pour qu'on n'attende plus la récidive avant de poursuivre une voie de fait contre un enfant. Ruth Gaby Vermot demande, elle, le vote d'une loi fédérale spécifique pour protéger les enfants. Cette mesure permettrait de mener des campagnes de prévention sur le plan national et de développer une formation pour permettre aux parents d'améliorer leurs compétences éducatives.

<http://info.rsr.ch/fr/rsr.htm?siteSect=500&sid=6348963&cKey=1135769877000>

- En Belgique, une sénatrice, Sabine de Béthune, demande également l'interdiction de la violence éducative.

- Mais le Catéchisme de l'Église Catholique publié en 1998 continue à préconiser officiellement la violence éducative.

On peut lire dans le chapitre consacré au 4e commandement (Tu honoreras ton père et ta mère), paragraphe 2223 :

« C'est une grave responsabilité pour les parents de donner de bons exemples à leurs enfants. En sachant reconnaître devant eux leurs propres défauts, ils seront mieux à même de les guider et de les corriger :

« **Qui aime son fils lui prodigue des verges, qui corrige son fils en tirera profit** » (Si 30, 1-2).

La citation en caractères gras est un proverbe tiré du livre biblique de l'Ecclésiastique. La Secrétairerie d'État du Vatican, à qui nous avons écrit pour protester contre cette incitation à la violence nous a répondu que la mention dans le contexte de ce paragraphe de la "tendresse" et du "respect" suffit à montrer que ce texte n'incite pas à la violence.

Mais cette réponse nous paraît manifester surtout la sous-information de la Secrétairerie d'État (et malheureusement de l'opinion publique en général) en matière de violence éducative. Les millions de parents, chrétiens ou non, qui, sur les cinq continents, élèvent leurs enfants à coups de bâton, sont tout à fait persuadés de les élever aussi avec tendresse et respect puisqu'ils les battent "pour leur bien". Le proverbe biblique ne peut donc que les conforter dans leur pratique et justifier leur attitude.

- L'association camerounaise EMIDA mène une action très importante en faveur d'une éducation sans violence sur l'ensemble du territoire du Cameroun. Son organisation très démultipliée lui permet d'atteindre les villages les plus éloignés de Yaoundé où elle a son siège. Elle a grand besoin d'une aide financière pour pouvoir s'étendre à toute l'Afrique et pour devenir une ONG internationale. Son site : <http://www.emida-afrique.org>

- On savait depuis longtemps que la violence éducative a des effets destructeurs sur la personnalité de ceux qui la subissent, un des effets les plus fréquents étant précisément de réduire la sensibilité de ceux qui l'ont subie à la souffrance des enfants qui la subissent à leur tour.

Mais on a aussi la preuve a contrario qu'une éducation non autoritaire et non répressive favorise le développement des qualités humaines les plus élevées. En effet, une enquête, non encore publiée en français, sur les "Justes parmi les nations", c'est-à-dire les personnes qui, au péril de leur vie, ont sauvé des milliers de juifs sous le nazisme a paru en 1992. Ces personnes ont du faire preuve à la fois de compassion, de courage, d'intelligence, d'imagination et cela pendant des mois, parfois des années. Ils ont presque tous dit que ce qu'ils ont fait était "tout naturel", qu'ils ne pouvaient pas "faire autrement", que "ça allait de soi". Et ils ont souvent pris la décision de s'engager dans cette action en quelques minutes, donc dans un mouvement spontané et naturel.

Or, les trois points communs que l'on trouve dans l'éducation de la plupart d'entre eux sont les suivants :

- l'affection et la confiance qui les liaient à leurs parents,
- les valeurs altruistes qui leur avaient été transmises.
- la nature non répressive et non autoritaire de l'éducation qu'ils avaient reçue.

Parce qu'elles ont eu des éducateurs qui leur ont donné le modèle de l'altruisme, parce qu'elles ont été aimées et respectées, ces personnes ont été capables, à l'égard d'étrangers, d'ethnie et de religion différente de la leur, de mettre en pratique l'altruisme le plus élevé.

Chaque enfant est sans doute comme une plante qui porte en elle la possibilité des plus grandes qualités. Mais quel jardinier aurait l'idée de bousculer et de piétiner une plante, à l'époque de sa vie où elle est la plus fragile, pour mieux la faire pousser?

L'association fonctionne uniquement avec les adhésions et les dons, pour la soutenir, merci d'adresser votre adhésion de 5 euros par chèque libellé à l'ordre de l'OVEO à Victorine Meyers c/o OVEO - 118/130 av Jean Jaures B2G 178 - 75019 Paris ou 6 euros par CB en ligne sur le site www.oveo.org rubrique Association.

Observatoire de la violence éducative ordinaire

Président : Olivier Maurel
Secrétaire : Fabienne Cazalis
Trésorière : Victorine Meyers

Membres du conseil d'administration : Véronique Baert, Jeanine Barbé, Catherine Dumonteil-Kremer, Nathalie Gilson, Alain Guézou, Gaëlle Lauferon, Sylvie Martin, Sylvie Morel, Nathalie Pinson.

Comité de parrainage au 3 mars 2006

Odile Anot (France)
Rédactrice en chef de la publication 'L'enfant et la vie, le trimestriel des parents chercheurs'.

Françoise Bardes (France)
Sage-femme libérale accompagnant des couples dans la mise au monde et l'accueil de leur enfant.

Michèle Baroch-Gaujoux (France)
Médecin anesthésiste réanimateur, spécialisé en anesthésie pédiatrique, au centre hospitalier de Martigues.

Lytta Basset (Suisse)
Théologienne, auteur, entre autres, de Guérir du malheur et Sainte colère (Albin Michel)

Jacqueline Cornet (France)
Médecin et Psychologue, auteur de Faut-il battre les enfants? (Hommes et perspectives)

et Présidente de l'association "Ni claques ni fessées".

Bertrand Dubail (France)
Psychothérapeute.

Brigitte El Andaloussi (Maroc)
Formatrice préscolaire, chargée de projet au sein de l'ONG ATFALE (Maroc) et notamment auteur de l'étude "Punitions et Violences à l'école" UNICEF/ATFALE 2001

Martine Evans (France)
Maître de conférences à l'Université de Nantes, notamment auteur de Les droits des mères, L'Harmattan, 2003 en collab. avec Sophie Gamelin-Lavois et de Droit de l'application des peines, Dalloz, 2005.

Isabelle Filliozat (France)
Psychologue et psychothérapeute, auteur de L'Intelligence du cœur, Au cœur des émotions de l'enfant, Je t'en veux, je t'aime, Fais-toi confiance (JC Lattès).

Joëlle Guéguen (France)
Médecin pédiatre.

Dr. Kolor Guillaume Komlan N'timina (Togo)
Sociologue de développement au Togo, économiste rural, consultant, coordinateur général de la LIDE (Ligue Internationale pour la Défense des Enfants).

Pierre Lassus (France)
Auteur de Être parent au risque de l'Évangile et L'Enfance sacrifiée (Albin Michel)

Pierre-Brice Lebrun (France)
Ancien éducateur, Enseignant en droit

Monique Morisson (France)
Sage-femme au Centre hospitalier de Périgueux.

Gabriel Nicole (Cameroun)
Missionnaire et éducateur, fondateur au Cameroun d'EMIDA pour l'Éducation dans la Famille;

Élise Pearlman (États-Unis)
Journaliste et Docteur en psychologie de la développement des enfants

Ingrid van den Peereboom (Belgique)
Fondatrice de l'association Peau à Peau, auteure de "Peau à peau - technique et pratique du portage" (Jouvence).

Françoise Reynès (France)

Magistrat honoraire, Ex-Présidente du tribunal d'enfants de Toulon.

Louis-Régis Rimbert-Pirot (France)

Pédopsychiatre, praticien hospitalier au Centre Hospitalier de Martigues.

Suzanne Robert Ouvray (France)

Docteur en Psychologie, psychothérapeute d'enfants et victimologue Auteur de *Enfant abusé, enfant médusé et Mal élevé* (Desclée de Brouwer)

Nathalie Rocailleux (France)

Fondatrice des Pauses-Parents

Norbert Sillamy (France)

Secrétaire général de la Ligue Française pour la Santé Mentale

Auteur du Dictionnaire Encyclopédique de Psychologie (Bordas) et du Dictionnaire de Psychologie (Larousse)

Président de l'association Enfants et Espoir.

Marie-Christine Snyders (France)

Directrice de l'Ecole Maternelle et Primaire Montessori Plaisir d'Enfance

Nathalie Tarquis (France)

Psychologue scolaire et clinicienne. DEA de sciences cognitives.

Michel Terestchenko (France)

Philosophe et professeur d'université, auteur de *Les Violences de l'abstraction* (PUF), *Philosophie politique* (Hachette) *Amour et désespoir* (Seuil) et surtout : *Un si fragile vernis d'humanité, banalité du mal, banalité du bien* (La Découverte)

Tzvetan Todorov (France)

Historien et essayiste, auteur, entre autres livres, de *La Vie commune*.

Jeannette Toulemonde (France)

Fondatrice avec Jacques son époux du Centre Nascita du Nord et de la revue *'L'enfant & la vie'*, rédactrice en chef pendant 30 ans de cette dernière, auteur du livre *Le quotidien avec mon enfant*, éditions *L'instant Présent*.

Chantal de Truchis (France)

Psychologue de la petite enfance. Auteur de *L'Eveil de votre enfant* (Albin Michel)